

Ceci dit, nous sommes tout à fait conscients des dangers que présentent certains détenus, et nous entendons prendre toutes les mesures nécessaires en vue de protéger la société contre eux.

En terminant, monsieur le président, je voudrais rappeler aux honorables députés que ce sont là nos objectifs, que nous entendons travailler résolument à les atteindre, mais, en même temps, nous constatons fort bien qu'il faudra un certain temps avant que les changements fondamentaux soient apportés.

C'est dans cet esprit que nous entendons mettre en place des mécanismes de consultation avec les provinces, afin de parfaire le système carcéral canadien.

[Traduction]

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, le sujet est d'importance car il s'agit de la seule classe de gens au Canada—c'est ainsi qu'on pourrait la distinguer—qui n'a pas le droit de voter. Ce sont les seuls Canadiens, exception faite des juges qui ne dépendent pas de nos institutions démocratiques, qui ont toutes les qualités mais qui ne peuvent vraiment s'exprimer ici ou dans leur localité par le scrutin parce qu'ils ont encouru les rigueurs de la loi et sont incarcérés.

Le ministre a fait une longue déclaration de trente minutes, ou presque. Je tenterai d'abrégé mon discours mais j'estime devoir répondre à certaines affirmations. Je répète que s'il est un sujet important à la Chambre, c'est bien celui-ci, et Dieu sait si nous avons longuement débattu nombre de sujets. Il reste que les pénitenciers canadiens comptent maintenant environ 7,000 ou 8,000 détenus, dont certains sont des jeunes adultes qui n'ont pas le droit de voter.

A midi, j'ai lu attentivement et de bout en bout les neuf pages de la déclaration du Solliciteur général concernant la réforme du système pénal et des réhabilitations. Bien des idées contenues dans ce rapport ont été recommandées par notre parti, et j'espère qu'il ne s'agit pas ici de propagande, de mots, mais de mesures à prendre pour améliorer la situation.

Le ministre dit que des réformes sont entreprises sur la base de deux principes essentiels dont le premier veut que le détenu demeure un citoyen qui, tôt ou tard, sera appelé à mener de nouveau une vie normale au sein de la société et qui a un droit fondamental à conserver sa dignité humaine et à voir respectés, dans toute la mesure du possible, ses droits civiques. Je tiens tout d'abord à féliciter le ministre d'avoir enfin reconnu que le crime n'est pas un événement sordide, mais plutôt le résultat d'un comportement humain suscité par le contexte économique et social dans lequel nous vivons et que nous n'avons pas su changer.

Des voix: Bravo!

M. Woolliams: Nous préconisons et prôtons depuis de nombreuses années une réforme du système pénal. Nous avons réclamé à cor et à cri des institutions de conception plus moderne. Nous avons lutté contre le recours abusif à des institutions de sécurité maximum où la serrure, la clé et l'isolement étaient la lettre de la réhabilitation et où le châtimement était le but de la peine.

• (2.30 p.m.)

Pendant mes 27 années de barreau et mon temps comme député, j'ai visité la plupart des institutions pénales du pays. S'il faut absolument y recourir, monsieur l'Orateur, ce dont j'ai douté durant toute ma carrière, je

[L'hon. M. Goyer.]

dirai que nous, de ce parti, avons lutté pour qu'on se serve d'institutions de sécurité modérée et minimum qui conviendraient mieux à la moyenne des détenus condamnés pour des crimes pour lesquels le code, la loi exigent l'application d'une peine d'emprisonnement prolongé.

Nous avons lutté en vue de répandre le principe de libération conditionnelle en vertu duquel on pourrait accorder aux détenus des privilèges plus vastes et plus humains aussi, leur permettre de fréquenter des institutions d'enseignement à l'extérieur au lieu de les confiner dans les prisons où règnent la solitude et le crime, dans des institutions qui sont tout simplement des écoles du crime, où l'on forme davantage de criminels au lieu d'aider ceux qui peuvent et doivent être réhabilités. Nous avons lutté en faveur d'un régime plus souple de libération conditionnelle aux termes duquel un détenu pourrait être gardé la nuit et fréquenter les écoles ordinaires de la localité pendant le jour, ou encore demeurer en liberté sur parole pendant la période où il recevrait la formation professionnelle ou scolaire lui permettant de retourner dans la société.

Nous avons réclamé un plus grand nombre de psychologues et de psychiatres. Il n'y a pas assez de psychologues et de psychiatres dans les institutions pénales. Les détenus devraient avoir à leur disposition plus de services psychiatriques afin de recevoir les traitements nécessaires à leur réadaptation, tant sur le plan émotionnel que mental.

J'espère que le ministre se rend compte que le crime est imputable non seulement à son auteur, mais aussi à la société. A la naissance, nous sommes tous purs comme le jour. C'est le milieu que crée la société qui pousse au crime. J'admire l'opinion éclairée du ministre à cet égard, mais étant donné que l'on a découvert hier que l'on allait établir les fiches anthropométriques des employés de Statistique Canada pour des raisons de sécurité, je me demande s'il va mettre sa théorie en pratique.

C'est là une situation complexe. On constate que d'une part, le ministre impose des restrictions aux Canadiens, et que de l'autre, il insiste sur la réhabilitation de la personne plutôt que sur la protection de la société. J'ai peine à discerner ce qui, dans son esprit, occupe la première place. Je ne comprends pas bien non plus pourquoi les deux choses sont inconciliables.

Le solliciteur général (M. Goyer) a fait remarquer que 80 p. 100 au moins des détenus étaient réhabilitables. Mais la donnée qui importe vraiment, c'est que 80 p. 100 des personnes qui ont été incarcérées récidivent par la suite.

J'insiste là-dessus, monsieur l'Orateur, car il s'agit d'une affaire qui dépasse la politique. Nous avons besoin de réformes. Il semble en être question dans la déclaration du ministre. Mais s'agit-il de ratiociner ou d'agir? Ce soir, 7,000 ou 8,000 détenus au Canada pourront-ils se demander dans leur cellule si on cherche à adoucir leur sort? Nous devons être prêts à consacrer des fonds à la réforme. Il est bien beau de parler, mais nous devons être disposés à effectuer des dépenses si nous voulons effectivement obtenir une réforme.

Les prisons créent une atmosphère de crainte et de violence dans laquelle les problèmes créés par le manque d'éducation, de soins physiques et mentaux ainsi que par les stupéfiants, l'homosexualité et ainsi de suite contribuent à dérégler les gens les plus raisonnables. Les prisons créent le pire ostracisme possible. Le détenu passe des mois et des années dans le milieu pénitentiaire pour se retrouver soudain libéré et entièrement responsable de